

Cette assertion est peut-être un peu forte pour le NPD, mais chacun de nous dans notre société doit reconnaître qu'il a sa part de tort. Nous soucions-nous suffisamment ou non de ce qui arrive à autrui? J'ai vu cette situation si souvent, et je suis persuadé que chacun de nous ici, chaque Canadien l'a vue également, c'est-à-dire qu'on fait souvent mal son travail, mais que l'on veut quand même gagner plus d'argent afin d'absorber les contrecoups de l'inflation. On s'imagine que le peu que l'on fait est sans importance, mais je suis d'avis que tout cela doit s'additionner quand on établit le coût d'un produit.

M. Paproski: Vous vouliez parler du député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), et non de celui Regina-Est (M. Balfour).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ne cherchez pas à embarrasser un des vôtres.

M. Korchinski: C'est exact: Regina-Lake Centre. J'ai fait erreur.

Une voix: Vous feriez tout aussi bien de blâmer qui le mérite.

M. Korchinski: Je voulais simplement démontrer qu'il est trop facile de blâmer quelqu'un d'autre alors que bien souvent nous devons tous partager cette responsabilité. A l'instar du député, je trouve que la société est prédisposée à la déchéance voulue. Considérant que certains jeunes gens conduisent ces véhicules de façon à les démantibuler, je préférerais les voir au volant d'un vieux camion plutôt qu'à celui d'un véhicule neuf, pourvu que ce vieux camion soit encore en bon état. Je n'ai rien à redire contre cela. Nous ne cherchons pas à épater les voisins. Une telle mesure législative s'impose donc, à mon avis, et je crois que tous les niveaux de gouvernement devraient faire preuve de fermeté à cet égard.

Étant donné nos ressources limitées, que nous sert-il d'amoncèler ferraille sur ferraille dans les cours des cultivateurs simplement parce qu'il manque quelques pièces? Je connais bon nombre d'agriculteurs qui se servent de vieilles machines tout aussi serviables et tout aussi utiles que les nouvelles, ce qui leur évite des visites annuelles à la banque pour se procurer des hypothèques leur permettant d'en acheter de nouvelles. En fait, on ne peut plus se procurer ces pièces d'équipement. Quelle autre solution y a-t-il? Au lieu de tout jeter aux rebuts, on pourrait peut-être essayer de faire certaines réparations. Tout ce que je veux dire, c'est que, à mon sens, le gouvernement doit étudier la question à fond, car les ressources sont limitées. Ainsi, les hommes d'affaires des grandes villes prendront note de la chose au lieu de se dire que les agriculteurs peuvent se payer ce matériel. Il faut que quelqu'un se lève pour défendre les agriculteurs et dire: «Occupons-nous de fournir ces pièces de rechange, et faisons le savoir non seulement aux commerçants mais aux fabricants; essayons de conserver certaines de ces ressources que nous avons, car elles sont limitées».

● (1730)

J'appuie sans aucune hésitation cette mesure du député de Meadow Lake (M. Nesdoly), mais au lieu de me contenter de jeter le blâme sur l'industrie de l'outillage mécanique, je tiens à souligner aussi le revers de la médaille. Ainsi, j'oserais dire que l'instauration d'un service téléx assurant une information instantanée permettrait certaines améliorations. Après tout, nous avons déjà un réseau téléphonique zénith; c'est là un exemple du genre de réseau qui pourrait servir. J'ai eu personnellement des

Pièces de véhicules

déboires, en ce qui touche le matériel agricole. Il coûte très cher. Je ne pense pas qu'il faille s'éloigner de plus de cinq ou dix milles de ma localité pour trouver assez de cas pour remplir un livre. Je pense qu'à un moment donné la perte sèche de ressources exige l'intervention en ce domaine non seulement des gouvernements provinciaux mais aussi des pouvoirs fédéraux.

[Français]

M. Léopold Corriveau (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il me fait plaisir, cet après-midi, de discuter du bill C-103 qui a pour objet d'assurer que toute personne qui achète un véhicule automobile ou un instrument agricole fabriqué au Canada et transporté d'une province à une autre, ou qui est importé au Canada, aura la garantie d'être approvisionnée en pièces pendant une période de dix ans.

Monsieur le président, je voudrais citer ici quelques notes d'une enquête à ce sujet. Au cours de ses audiences publiques, la Commission royale d'enquête sur les machines agricoles a été frappée par le nombre et la fermeté des plaintes portées par tous les organismes agricoles sur les difficultés des agriculteurs à trouver un service rapide et fiable de pièces de réparation. On semble estimer en général que les fabricants devraient être en mesure de fournir un meilleur service qu'actuellement, notamment en stockant plus de pièces au niveau des dépositaires et des succursales. L'importance primordiale qu'attachent les agriculteurs à cette question témoigne du fait qu'un retard de quelques jours, dans la remise en marche d'une machine agricole importante, pendant une campagne ardue, pourrait exposer l'agriculteur à des pertes fort graves.

Pour mieux apprécier le caractère et les dimensions de ce problème, la Commission a effectué deux enquêtes. La première, en novembre 1967, se limitait à quatre grandes provinces savoir, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, et engageait les agriculteurs à signaler tout problème particulier auquel ils s'étaient butés dans l'obtention de pièces de rechange ou de service d'entretien pour leurs instruments dans la période qui débutait le 1^{er} avril 1966.

La deuxième enquête, qui a été faite en janvier 1968, comportait la distribution d'un questionnaire plus bref à un groupe-échantillon d'agriculteurs bien choisis d'un bout à l'autre du Canada. Le questionnaire avait pour but de fournir une vue d'ensemble de l'envergure et de la gravité des problèmes des pièces de rechange et d'entretien que doivent affronter les agriculteurs.

Au cours de la première enquête, on a distribué quelque 50,000 questionnaires. De ce nombre, 7,259, ou quelque 15 p. 100, ont été retournés. Quelque 22 p. 100 des formules retournées signalaient l'existence d'un problème de pièces de rechange ou d'entretien. Les plaintes portaient sur environ 78 genres de matériel divers, mais une grande part des doléances, soit environ 43 p. 100, avaient trait au tracteur. En faisant une comparaison du nombre de plaintes et du nombre d'instruments de chaque type sur les exploitations, il est devenu évident qu'en termes de quantités en usage, la moissonneuse-batteuse causait plus de tracas que toute autre machine, peut-être à cause de la complexité de cette machine et du grand nombre de pièces mobiles qu'elle comporte.

Dans une reprise plus détaillée de cette enquête, on a choisi 20 plaintes types pour chacune des quatre provinces et un intervieweur de la Commission s'est entretenu avec les agriculteurs, les dépositaires et, éventuellement,